

Imprimé de demande de subvention CRST
Investissement (hors Plan Isolation et Immobilier d'entreprises)



DEMANDE DE SUBVENTION
CONTRAT REGIONAL
DE SOLIDARITE TERRITORIALE
PETR
FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

Cet imprimé a pour objet de faciliter la demande de subvention du maitre d'ouvrage et de permettre aux services régionaux d'apprécier le respect des conditions et des modalités définies dans le Contrat.

Ce formulaire, accompagné des pièces composant le dossier (précisées en annexe), sera à transmettre au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne .
Version numérique à solliciter auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération :

Mesure du Contrat :

Commune d'implantation de l'équipement :

MAITRE D'OUVRAGE

Nom du maitre d'ouvrage (raison sociale) :

Adresse :

Personne en charge du dossier :

En qualité de :

Téléphone :

Courriel :

Je soussigné(e) (nom-fonction)..... en qualité de maître d'ouvrage, sollicite une subvention du Conseil régional et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire, notamment l'engagement en matière de performance énergétique, le respect des conditions et le cas échéant l'atteinte des spécificités justifiant la demande de bonification.

Le

Signature

OPPORTUNITÉ DU PROJET

Indiquer tout élément permettant d'apprécier la demande (éléments de contexte, objectifs, public visé ...)

RESUME DESCRIPTIF DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT (10 LIGNES MAXIMUM)

NATURE EXACTE DES DEPENSES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

FONCTIONNEMENT / MODE DE GESTION (le cas échéant)

Mode de gestion envisagé (directe, délégation de service public, moyens humains affectés ...) :

Budget prévisionnel de fonctionnement envisagé :

**L'attribution d'une subvention régionale d'investissement n'engage aucunement la Région dans le financement du fonctionnement afférent.
Le maître d'ouvrage déclare avoir la capacité à couvrir un éventuel déficit de fonctionnement.**

CONDITIONNALITES

➤ PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'aide régionale pour les projets de **réhabilitation** de bâtiments est conditionnée à l'atteinte du label BBC rénovation ; ou à défaut à un gain de 100 kWh/m²/an conjugué à la **classe énergétique C après travaux**.

Les projets de **construction neuve** sont des bâtiments basse consommation (respect de la réglementation thermique en vigueur).

L'annexe 1 est à compléter.

➤ INSERTION (pour les projets dont le coût est supérieur à 500 000 € HT)

Projets dont le coût est supérieur à 500 000€ HT :

- Nombre total d'heures travaillées (*à compléter*) :
- Nombre d'heures prévues dans le cadre de clauses d'insertion¹ (*à compléter*):

Opération de réhabilitation thermique de logements sociaux :

- Si le loyer augmente : réduction de la quittance globale du locataire de 10%

➤ COMPATIBILITE TRAME VERTE ET BLEUE

Tout projet d'aménagement, quel qu'il soit, doit démontrer, carte de localisation à l'appui, qu'il ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue

Carte de localisation en dehors d'un corridor écologique à annexer, ou démontrer la mise en place de mesures compensatoires s'il n'existe pas d'alternative

SPECIFICITÉS JUSTIFIANT UNE BONIFICATION

Cocher la ou les cases correspondant à la demande

➤ PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le projet immobilier intègre-t-il un des critères énergétiques suivants?

- Un système de chauffage utilisant majoritairement le bois ou la géothermie
- Une masse significative de matériaux bio-sourcés (végétal ou animal) y compris des matériaux isolants pour lesquels il existe des règles professionnelles
Si oui : tableau en version électronique à demander au Pays ou à l'Agglomération, à renseigner par le maître d'œuvre ou énergéticien
- Une très faible consommation d'énergie (a minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation)
Si oui : tableau en version électronique à demander au Pays ou à l'Agglomération, à renseigner par le maître d'œuvre ou énergéticien

¹ Rappel : Minimum 5% des heures travaillées

➤ **PROJET AGRICOLE**

- Nouvel Installé (depuis moins de 5 ans)
Si c'est le cas, date d'installation :

- Agriculteur biologique

Le maître d'ouvrage doit être en possession de la certification afférente.

➤ **MATERIAUX PERMEABLES DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT**

- Surface significative couverte de matériaux perméables²

➤ **IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

- Reconversion de friche

L'immobiliser d'entreprise fait l'objet d'un formulaire spécifique à demander au Pays ou l'Agglomération

➤ **ENFANCE**

- Gestion assurée par une association (*mentionner son nom*) :
- Opération disposant de personnels dédiés et d'un projet d'établissement spécifique à l'accueil d'enfants handicapés
- Offre de services pour les parents en horaires atypiques (*indiquer les horaires*) :
- Organisation du service permettant l'accueil des enfants de parents en insertion ou en formation professionnelle (*détailler*) :
- Gestion éco responsable (label éco-crèche, démarche écolo-crèche ou équivalent)
Le maître d'ouvrage doit être en possession du label ou d'un document attestant la gestion

² En dehors des espaces publics pour lesquels cette condition est exigée

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT
En HT si récupération de la TVA ou en TTC

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

Plan de financement prévisionnel d'investissement :

Dépenses		Recettes	
□ HT ou □ TTC*			
Etudes		Région CRST	
Acquisition foncière et/ou immobilière		- Subvention de base	
Travaux de construction ou de réhabilitation		- Bonification (le cas échéant)	
Aménagements intérieurs		Etat (à préciser)	
Equipement (mobilier)		Département	
Honoraires (maîtrise d'œuvre,...)		Autres (à préciser)	
		Autofinancement	
TOTAL	€	TOTAL	€

***uniquement sur présentation d'une attestation de non récupération de TVA sur l'opération du comptable**

Nota Bene : Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'énergie (CEE). Ce dispositif vous permet de valoriser vos opérations en vendant ces certificats. Vous pouvez notamment valoriser vos CEE avant tout commencement des travaux sur le site internet NR Pro.fr, ou auprès de tout opérateur concerné par ce dispositif (fournisseurs d'énergie notamment). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'espace info énergie de votre département.

LISTE DES PIÈCES DE BASE À JOINDRE

- Le présent formulaire régional dûment complété
- Délibération du maître d'ouvrage public approuvant la dépense et sollicitant la subvention régionale ;
- Pièces justificatives des dépenses : PV de la Commission d'appels d'offres ou délibération approuvant les dépenses suite aux résultats de la consultation des entreprises ou devis ;
- Plan (de situation, de masse) ;
- Autorisation d'urbanisme accordée (le cas échéant) ;
- Fiche financière accompagnée d'un RIB (cf Annexe 1).
- Attestation de non récupération de la TVA sur l'opération (le cas échéant)
- Attestation de classe énergétique d'un bâtiment existant (Cf. Annexe 2) ;
- Attestation sur l'honneur de classe énergétique prévisionnelle après travaux (Cf. Annexe 3) ;
- Dans le cas d'un projet d'aménagement : Carte de localisation en dehors d'un corridor écologique, ou démonstration de la mise en place de mesures compensatoires s'il n'existe pas d'alternative

AUTRES PIÈCES

Se reporter aux cadres de référence.

SI LE MAITRE D'OUVRAGE OU ORGANISME GESTIONNAIRE EST UNE ASSOCIATION

- Comptes financiers (comptes de résultats – bilan de l'exercice écoulé – budget prévisionnel de l'exercice en cours),
- Liste des concours financiers publics dont le demandeur a bénéficié au cours des 3 dernières années.

Annexe 1

FICHE FINANCIERE A RENSEIGNER, ACCOMPAGNÉE D'UN RIB

Raison sociale (en entier) :

.....
.....
.....
.....
.....

Statut juridique

- Association
- Commune
- Entreprise
- EPCI
- Etablissement public
- Etat
- Lycée
- Personne
- Région
- Département
- SEM
- Autres (Syndicat Mixte,...)

Nom et Prénom de la personne responsable :

(à remplir impérativement)

- Président de l'association
- Maire de la Commune
- Président de l'Entreprise
- Président de l'EPCI
- Président de l'Etablissement public
- Proviseur du Lycée
- Président de Région
- Président du Département
- Président de la SEM

Ses autres Titres :

.....
.....
.....

Numéro de SIRET :

Code APE :

Adresse :

.....
.....

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse Mail :

REFERENCES BANCAIRES (joindre obligatoirement un RIB ou un RIP)

Etablissement :

Compte :

Code Banque

Code guichet

n° de compte

Clé RIB

ANNEXE 2 :

ATTESTATION DE CLASSE ENERGETIQUE D'UN BATIMENT EXISTANT

Je soussigné « *nom du représentant du bureau d'étude* » mandaté par « *nom du mandataire du bureau d'étude* » certifie avoir réalisé un Diagnostic de Performance Energétique avant travaux pour l'opération concernant :

« *Intitulé de l'opération*
Adresse de l'opération »

Je certifie que ce bâtiment dispose avant travaux :

De la classe énergétique « _____ »
Et d'une consommation¹ de « _____ kWh/m²/an »

Date :

Signature du représentant du bureau d'étude thermique :

Désignation de la classe	Plage de consommations (kWh _{ep} /m ² /an) ⁽¹⁾			
	Habitation	Locaux de bureaux, administration, enseignement	Occupation continue : hôpitaux, maisons de retraite	Culturel et sportif : théâtres, salles de sport...
A	≤ 50	≤ 50	≤ 100	≤ 30
B	De 51 à 90	De 51 à 110	De 101 à 210	De 31 à 90
C	De 91 à 150	De 111 à 210	De 211 à 370	De 91 à 170
D	De 151 à 230	De 211 à 350	De 371 à 580	De 171 à 270
E	De 231 à 330	De 351 à 540	De 581 à 830	De 271 à 380
F	De 331 à 450	De 541 à 750	De 831 à 1130	De 381 à 510
G	450 <	750 <	1130 <	510 <

(1) Consommations d'énergie primaire liées à l'éclairage, à la bureautique, au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire, au refroidissement, aux ascenseurs et aux autres usages tel que définie par l'arrêté du 6 septembre 2006 et l'arrêté du 7 décembre 2007.

ANNEXE 3 :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CLASSE ENERGETIQUE PREVISIONNELLE APRES TRAVAUX

Je soussigné « *nom du représentant du bureau d'étude* » mandaté par « *nom du mandataire du bureau d'étude* » atteste sur l'honneur que les investissements concernant

« *Intitulé de l'opération*
Adresse de l'opération »

ont été définis de façon à atteindre a minima la classe énergétique C après travaux.

Classe énergétique visée après travaux¹ : « »
Economie d'énergie réalisée :

Je certifie que les informations fournies dans la présente attestation sont complètes, sincères et véritables.

Date :

Signature du représentant du bureau d'étude thermique :

¹ C, B ou A. Pour bénéficier de la subvention régionale la classe énergétique ne peut être inférieure à C avec un gain de 100 kWh/m²/an.